

HADES

Société Par Actions Simplifiée

Capital social : 3 500 000 €

Siège social : 31 Bis, Rue du Val Clair - ZI La Pompelle

51100 REIMS

RCS REIMS : 532 362 969

(ci-après désignée, la « Société »)

EXTRAIT-PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du Président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 9.213.355,51 €, comme suit :

- 7.750.000 € en distribution de dividendes aux actions ;
- 1.463.355,51 € au compte « *Autres réserves* ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Signé par Yousign
Le 22 décembre 2025

Monsieur François GUY

Certifié Conforme

Bilan Actif

Le Président

François GUY

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 546,91	983,38	4 563,53	4 345,31
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	68 833 476,90		68 833 476,90	44 282 571,90
	Créances rattachées à des participations	20 744 336,39		20 744 336,39	22 553 984,61
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	258 343,50		258 343,50	250 698,96
	TOTAL (II)	89 841 703,70	983,38	89 840 720,32	67 091 600,78
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	576 109,10		576 109,10	1 220 470,34
	Autres créances	1 290 266,55		1 290 266,55	867 029,74
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	906 606,99		906 606,99	857 460,91
	DISPONIBILITES	3 313 044,21		3 313 044,21	3 200 647,02
	Charges constatées d'avance	12 034,02		12 034,02	110 333,93
	TOTAL (III)	6 098 060,87		6 098 060,87	6 255 941,94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		95 939 764,57	983,38	95 938 781,19	73 347 542,72

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 500 000,00	3 500 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 831 056,66	8 831 056,66
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	410 000,00	410 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	39 961 348,69	28 949 728,83
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	9 213 355,51	11 011 619,86
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	61 915 760,86	52 702 405,35
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		274 659,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		274 659,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 216 966,51	9 849 710,92
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 382 991,75	8 196 618,76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 491 385,16	1 105 049,10
	Dettes fiscales et sociales	707 138,14	1 125 941,90
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50,00	
	Autres dettes	8 224 488,77	93 157,69
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	34 023 020,33	20 370 478,37
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	95 938 781,19	73 347 542,72
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 213 355,51	11 011 619,86
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		19 224 799,86	11 831 748,28
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 048,16	125 749,54
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 272 754,60	45 480,46	5 318 235,06	5 087 593,58
	Montant net du chiffre d'affaires	5 272 754,60	45 480,46	5 318 235,06	5 087 593,58
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			711 262,96	595 180,33
	Autres produits			238,35	8,71
	Total des produits d'exploitation (1)			6 029 736,37	5 682 782,62
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				11 262,00
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 596 320,78	3 013 236,69
	Impôts, taxes et versements assimilés			75 817,44	42 550,42
	Salaires et traitements			1 117 157,07	1 131 967,53
	Charges sociales du personnel			547 250,80	509 569,08
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			615,13	368,25
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
Autres charges			2 694,50	5 124,51	
Total des charges d'exploitation (2)			5 339 855,72	4 714 078,48	
RESULTAT D'EXPLOITATION			689 880,65	968 704,14	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		689 880,65	968 704,14
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	9 683 697,84	7 221 541,65
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	895 886,27	774 704,71
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	46 789,54	15 648,48
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		3 487 777,00
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		10 626 373,65	11 499 671,84
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	766 578,68	508 125,57
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		766 578,68	508 125,57
RESULTAT FINANCIER		9 859 794,97	10 991 546,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 549 675,62	11 960 250,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	897,94	140,62
	Sur opérations en capital	654 229,55	277 318,59
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	274 659,00	
	Total des produits exceptionnels	929 786,49	277 459,21
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	243 505,60	744,40
	Sur opérations en capital	1 299 145,00	255 406,36
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		274 659,00
	Total des charges exceptionnelles	1 542 650,60	530 809,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(612 864,11)	(253 350,55)
PARTICIPATION DES SALAIRES		41 393,00	58 122,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		682 063,00	637 158,00
TOTAL DES PRODUITS		17 585 896,51	17 459 913,67
TOTAL DES CHARGES		8 372 541,00	6 448 293,81
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 213 355,51	11 011 619,86
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		10 579 584,11	7 996 246,36
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		243 318,85	400 352,87



HADES

**31 bis rue du Val Clair
ZI La Pompelle
51100 REIMS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 3 décembre 2025

HADES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société HADES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HADES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

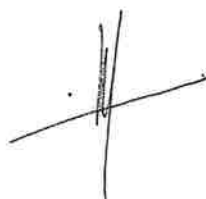
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 3 décembre 2025



BDO Strasbourg
Représenté par Alexandre ASTIER
Commissaire aux comptes